

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 6 février 2012 à 20 h.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron ainsi que Messieurs les conseillers Philippe Fortin, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le directeur général, Monsieur Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Madame le maire ouvre la séance à 20h02 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

RÉSOLUTION No 2012-023

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2012-024

Acceptation des procès-verbaux des 16 janvier 2012

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2012 soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION No 2012-025

Acceptation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la liste des comptes ci-après :

- en date du 6 février 2012 totalisant la somme de :
(factures à payer 2011) (chèques No 29716 à 29773) 27 064.08\$
- en date du 6 février 2012 totalisant la somme de :
(factures à payer 2012) (chèques No 29716 à 29773) 131 333.81\$
- en date du 6 février 2012 totalisant la somme de :
(factures payées) 61 111.52\$

Joint à la présente et d'autoriser le secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Certificat du secrétaire-trésorier (C.M. art. 961) : La présente atteste qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-haut mentionnés.

Régis Girard, directeur général

Dépôt **Rapport des dépenses engagées**

Lors de cette séance, le directeur général procède au dépôt du rapport des dépenses engagées, pour le mois de janvier, des personnes autorisées par le règlement No 2007-04 « Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION **Entente avec Le Refuge Animal inc. – Opération d’une fourrière municipale**
No 2012-026

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente de service avec *Le Refuge Animal inc.* relativement à l’opération d’une fourrière municipale pour l’année 2012; le tout selon le protocole d’entente établi par *Le Refuge Animal inc.* et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long.

RÉSOLUTION **Système téléphonique et fibre optique – Acquisition d’une batterie**
No 2012-027

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Tell Tech, en date du 8 novembre 2011, et leur adjuge un contrat pour l’achat de l’équipement suivant; lequel est nécessaire pour l’alimentation de secours du système téléphonique et de la fibre optique :

- 1) Powerware UPS Online 9130 1000va avec batterie pack, au montant de 1 210\$ plus taxes et installation.

RÉSOLUTION **Politique de location de locaux – Modification**
No 2012-028

ATTENDU QUE ce conseil désire procéder à une modification de l’article 12 de la politique de location de locaux afin de prévoir un tirage au sort pour la location du Centre Récréatif Quatre-Temps pendant la période des Fêtes; tout en augmentant cette période.

ATTENDU QUE cette modification fut présentée aux membres du conseil municipal; lesquels s’en trouvent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne 0ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte et intègre cette modification à la Politique de location de locaux.

RÉSOLUTION **Journées de la persévérance scolaire 2012**
No 2012-029

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise du 13 au 17 février 2012 la 5^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l’année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l’abandon scolaire et qu’elles seront ponctuées de centaines d’activités dans les différentes communautés du Saguenay – Lac-Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU :

De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D’appuyer le Conseil régional de prévention de l’abandon scolaire et l’ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l’éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du

Saguenay – Lac-Saint-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

**RÉSOLUTION
No 2012-030**

Adoption du règlement No 2012-01 « Règlement modifiant le règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements »

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2012-01 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements ».

**RÉSOLUTION
No 2012-031**

Nomination d'un maire suppléant

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE Madame la conseillère Gemma Lamontagne soit nommée maire suppléante de la Municipalité de Saint-Prime pour les six prochains mois (C.M. article 116).

**RÉSOLUTION
No 2012-032**

Demande à la CPTAQ – Nathalie Paré

CONSIDÉRANT QUE Madame Nathalie Paré est propriétaire d'un emplacement résidentiel sis au 196 rue Principale à Saint-Prime; lequel est formé du lot 4 086 828 du cadastre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, Madame Nathalie Paré, désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie de sa résidence afin de pouvoir ouvrir un commerce de vente et de fabrication artisanale de gâteaux et de pâtisseries de luxe en plus d'effectuer la vente de matériel pour la décoration des gâteaux.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-001 du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 31 janvier 2012, recommandant au conseil municipal d'appuyer cette demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU :

QUE ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter la demande de Madame Nathalie Paré visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, une partie de sa résidence afin de pouvoir ouvrir un commerce de vente et de fabrication artisanale de gâteaux et de pâtisseries de luxe en plus d'effectuer la vente de matériel pour la décoration des gâteaux.

QUE la résolution numéro 2012-001 du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Prime, en date du 31 janvier 2012, fasse partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduite au long.

**RÉSOLUTION
No 2012-033**

Construction d'un bâtiment en atelier – Bloc sanitaire plage

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 12 600\$ pour la construction en atelier d'un bâtiment servant de bloc sanitaire et de salle d'habillage pour les utilisateurs de la plage municipale; laquelle dépense se détaille ainsi :
- Construction du bâtiment 11 000\$ - Terrassement 600\$ - Raccordement sanitaire et eau 1 000\$.

**RÉSOLUTION
No 2012-034**

Ameublement et équipements pour le Centre Récréatif

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le directeur général à effectuer des dépenses jusqu'à concurrence de 12 500\$ pour l'acquisition d'ameublement et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement du Centre Récréatif Quatre-Temps.

**RÉSOLUTION
No 2012-035**

Appui pour le renouvellement du Programme des Collectivités Forestières de Ressources naturelles Canada

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil donne son appui au renouvellement du Programme des Collectivités Forestières (PCF) de Ressources naturelles Canada via le Service canadien des forêts et, par le fait même, au renouvellement de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ).

**RÉSOLUTION
No 2012-036**

Ajournement de l'assemblée

À 20h20, IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Philippe Fortin ET RÉSOLU par ce conseil que l'assemblée soit ajournée au lundi 20 février 2012, à compter de 30h.

**Bernard Généreux
Président de l'assemblée**

**Régis Girard
Directeur général et secrétaire-trésorier**

=====